



Ministère de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale
Direction des relations du travail



agence française de **sécurité sanitaire** environnementale



Institut de Veille Sanitaire

PROGRAMME « SANTÉ ET TRAVAIL »

APPEL À PROPOSITIONS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE 2004

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale - Direction des Relations du Travail, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale et l'Institut national de Veille Sanitaire lancent un appel pour des propositions d'études et de recherches dans le domaine de la santé au travail. Il fait suite à l'appel à propositions d'études et de recherches lancé en 2002 par le Ministère de l'Emploi et de la solidarité - Direction des Relations du Travail - et l'Institut de Veille Sanitaire, dont il conserve les orientations générales. Destiné à poursuivre la mobilisation de la communauté scientifique sur cette thématique générale, il devrait être renouvelé les années suivantes, selon les crédits disponibles.

Les projets d'études et de recherche peuvent concerner toutes les disciplines scientifiques œuvrant dans le champ de la santé au travail : épidémiologie, toxicologie, ergonomie, sciences expérimentales, sciences humaines et sciences sociales notamment. Les projets privilégiés sont finalisés et portent sur des thèmes ayant trait **aux effets que peuvent avoir sur la santé des travailleurs certaines situations de travail**. L'objectif des projets soutenus est notamment de développer les bases et les outils d'aide à la décision des pouvoirs publics en matière de prévention des risques professionnels.

ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME

Dans le cadre de ce programme, tous les facteurs de risques potentiels pourront faire l'objet de recherche qu'il s'agisse des agents chimiques, biologiques ou physiques contaminant les milieux de travail, ou de l'organisation du travail, des facteurs psychosociaux, des relations sociales au travail ou du harcèlement. Ces facteurs pourront être étudiés isolément ou en association pour rechercher des interactions éventuelles.

L'ensemble des risques pour la santé de l'homme au travail pourront être pris en compte : atteintes respiratoires, ostéo-articulaires, cardio-vasculaires, neurologiques, psychiques, immunoallergiques, reproductives, néphrologiques, génétiques, risques de cancer, pathologies d'origine infectieuse, santé des femmes, vieillissement... Ils pourront être abordés sous l'angle de modifications biologiques subcliniques, d'altérations fonctionnelles cliniquement observables, de l'accroissement de l'incidence de différentes pathologies et/ou causes de mortalité.

Les approches pourront relever de et/ou associer différentes disciplines scientifiques notamment : l'épidémiologie, la toxicologie, la microbiologie, l'immunologie, l'allergologie, la métrologie des expositions, l'ergonomie, l'économie et la sociologie. Les projets proposés devront s'inscrire clairement dans la démarche d'évaluation et de gestion des risques pour la santé humaine. Certains thèmes intéressant particulièrement le ministère chargé du travail, l'AFSSE et l'InVS se verront accorder une priorité. Trois séries de thèmes sont présentés ci-après.

1. CONNAISSANCE DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

- Recherches visant à caractériser la distribution statistique des expositions aux nuisances professionnelles (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles) dans les populations au travail, et à identifier des facteurs permettant de définir les groupes les plus exposés .
- Mise au point et validation (expérimentale ou en population) d'indicateurs d'exposition des personnes permettant : (i) de mieux apprécier la nature et le degré d'exposition des individus et/ou des organes cibles, (ii) d'intégrer les diverses sources d'exposition à un même polluant, (iii) d'intégrer les expositions sur les échelles de temps (le plus souvent longues) pertinentes pour mettre en évidence des relations entre exposition et risques pour la santé.

2. CONNAISSANCE DES RELATIONS ENTRE EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES ET RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

- Recherches épidémiologiques, microbiologiques, toxicologiques, physiopathologiques, sociologiques, ou de psychodynamique, visant à préciser les risques encourus par les populations exposées au travail (nature, gravité et/ou fréquence des atteintes).
- Mise en évidence et/ou validation de nouveaux indicateurs d'atteinte et/ou de sensibilité individuelle ; une attention particulière sera portée aux projets s'intéressant à des marqueurs d'effet précoce favorisant la compréhension des mécanismes physiopathologiques, le dépistage ou la réalisation d'études en population peu ou non invasives.

a) Seront privilégiés : les projets portant sur le cancer, sur la reproduction et notamment l'effet des solvants, les projets portant sur les allergies et les affections respiratoires, les projets portant sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) et notamment l'effet des vibrations sur le corps entier.

b) Seront également privilégiées les études quantitatives ou qualitatives des risques individuels ou collectifs liés à l'intensification du travail, à l'utilisation des nouvelles technologies, aux phénomènes de harcèlement et de stress, à la réduction du temps de travail, à la précarité de l'emploi, à la situation de sous-traitance ainsi que les études visant à mettre en évidence des indicateurs de pénibilité.

c) Un intérêt sera également porté aux études visant à évaluer la fraction attribuable aux facteurs de l'environnement professionnel pour diverses pathologies en France.

3. CONSTRUCTION SOCIALE, PERCEPTION, COMPORTEMENTS ET GESTION DES RISQUES

Etudes des modes de diffusion et de prise en compte des connaissances sur les risques pour la santé liés au travail par les individus et les institutions ; facteurs intervenant dans la perception individuelle ou collective de l'existence de ces risques ; étude des conditions (organisation du travail, comportements individuels et collectifs, coûts, etc.) susceptibles de modifier les conditions d'exposition ou d'occasionner des expositions élevées.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de financement devront en règle générale ne pas excéder **100 000 euros TTC**.
La durée de mise en œuvre du projet ne pourra pas dépasser **3 ans**.

Les projets pourront être déposés au nom d'une ou plusieurs équipes. Les projets associant plusieurs équipes seront présentés sous forme d'un projet unique coordonné par un seul responsable scientifique. Les rôles spécifiques des différents partenaires et leurs demandes financières devront être précisés. Les soutiens financiers seront attribués à l'équipe du responsable scientifique qui devra établir des conventions de partenariat pour reverser la part revenant aux autres équipes. Il reviendra au responsable scientifique de présenter les justificatifs financiers.

Le présent appel à propositions d'études et de recherche est ouvert à toutes les équipes, quelle que soit leur appartenance institutionnelle. Les soutiens financiers seront attribués après avis du Conseil scientifique et en fonction des priorités du Comité d'orientation "Santé et travail".

Pour pouvoir être pris en compte, les dossiers de demandes devront impérativement fournir les informations suivantes :

- titre du projet,
- nom du responsable scientifique du projet, situation institutionnelle,
- chercheurs associés au travail, situations institutionnelles, pourcentage du temps consacré au projet,
- objectif scientifique général et objectif spécifique du projet,
- justification de l'intérêt du projet par rapport à "l'appel à propositions de recherche",
- description précise de la méthodologie proposée,
- calendrier de déroulement du travail,
- faisabilité du projet dans les délais prévus (compétences scientifiques et techniques, équipements, accès au terrain et aux populations, calendrier de mise en œuvre, ...),
- financement demandé, justification détaillée de la demande financière, autres financements disponibles,
- références et principales publications scientifiques du demandeur, de son institution, des autres chercheurs associés au projet.

LES DOSSIERS SONT A TELECHARGER A PARTIR DU 12 JUILLET 2004

www.afsse.fr ou www.invs.fr ou www.sante-securite.travail.gouv.fr

LES REPONSES SONT A RETOURNER POUR LE 8 OCTOBRE 2004 DERNIER DELAI

**Chaque dossier doit impérativement être fourni
en 4 exemplaires par courrier à l'adresse suivante :
Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale
27-31 Av. du général Leclerc
94704 Maisons-Alfort**

**ET
en 1 exemplaire par e-mail à :
apr.sante-travail@afsse.fr**